



Bordeaux Métropole présente son Prix coup de cœur ESS 2023 15ème édition

• Donner un coup de pouce aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire de la Métropole

Bordeaux Métropole organise pour la quinzième année consécutive le prix coup de cœur de l'économie sociale et solidaire (ESS) afin :

- de promouvoir l'ESS sur la métropole bordelaise, en tant qu'économie dynamique, porteuse de solutions aux enjeux de transition écologique et sociale, et créatrice d'emplois non délocalisables,
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social et environnemental qui s'inscrivent dans les enjeux de coopération territoriale et de nos politiques publiques métropolitaines.

• Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures de toutes tailles et tous secteurs d'activité, animées par les mêmes fondamentaux :

- des formes juridiques identifiées par la Loi ESS du 31 juillet 2014 : associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises adaptées,
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique,
- l'intérêt collectif et la personne au cœur du projet économique,
- des bénéficiaires qui financent le développement du projet social.

• Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toute **structure reconnue dans la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014**, au stade de l'idée, de la création ou créée depuis 3 ans au plus. Ces porteurs de projet doivent **répondre à un besoin non satisfait** sur le territoire afin de **déboucher sur une activité en lien avec les compétences de la Métropole**.

Il est à noter que les structures bénéficiant de subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'année en cours ainsi que celles lauréates des éditions précédentes ne peuvent pas participer à ce concours.

• Quels projets soutenus ?

Les projets déposés contribuent au développement d'activités et d'emplois dans l'ESS, sont innovants et/ou favorisent les réseaux d'acteurs.

Ils présentent un caractère social et solidaire évident, ont un impact social et/ou environnemental fort sur le territoire et sont inscrits dans une coopération entre acteurs du territoire et en cohérence avec leurs actions existantes.



Les champs d'intervention couvrent les quatre filières définies comme prioritaires par le plan d'actions en soutien à l'ESS, voté le 7 juillet 2022 en Conseil Métropolitain en lien avec ses compétences :

- La mobilité responsable
- L'économie circulaire
- L'écoconstruction et l'habitat
- L'économie de proximité

• Eligibilité des projets

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et de partenaires (Chambre Régionale de l'ESS, Association Territoires et Innovation Sociale, France Active Nouvelle-Aquitaine, Coop alpha, O Tempora, ADEFIP(J'adopte un projet) délibérera afin de primer les idées/projets/activités les plus innovants.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- **Le caractère émergent du projet ou de l'activité** : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée, en création ou existant sur le territoire depuis 3 ans au plus. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.
- **'utilité sociale de l'activité en lien avec les enjeux territoriaux** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
- **La gouvernance de la structure** : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes,

• Nature du prix

Le concours sera doté de **trois prix « coup de cœur ESS » d'une valeur de 5 000 €**. Chaque lauréat remportera ces 5 000 € pour en faire bénéficier directement son projet. De plus, un **prix spécial** « Christian Valadou », récompense une initiative identifiée par le jury comme particulièrement innovante et à encourager dans sa création à travers un suivi par les membres du jury et Bordeaux Métropole

• Modalités de participation

Le formulaire de candidature est téléchargeable en format word sur le site web de la métropole. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 26 octobre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi ou heure de réception de l'email)**.

Les candidats doivent remplir un dossier de 4 pages maximum, pouvant comporter des annexes jointes utiles à la compréhension du projet. Il sera enregistré et étudié par les agents du Service

innovation sociale, emploi et ESS. Les modalités d'envoi sont indiquées à la fin du dossier de candidature. La remise des prix se déroulera le 30 novembre en soirée à Mérignac.